

# PRESTATIONS GROUPES



*Arès*  
TOUJOURS EST NATURE

*Les vraies Vacances*

BASSIN D'ARCACHON



Adultes | Scolaires | Associations | Handicaps



## Sommaire

Adultes	2
Scolaires - centres de loisirs	4
Groupes (avec handicap)	6

## Les secrets de la Réserve des Prés Salés

 2h

Accompagné par un guide naturaliste, vous découvrez les mystères des plus grands prés salés d'Aquitaine. Halte migratoire importante pour les oiseaux d'eau, la réserve abrite également de nombreuses espèces protégées comme la Cistude ou la Loutre d'Europe. De la Salicorne à la Romulée en passant par le chêne liège, la richesse de sa flore vous surprendra.

**Conditions** Minimum 10 personnes  
Maximum 20 personnes

100€

## Sucré-salé d'Arès

 2h30

Accompagné par votre guide, vous découvrez le métier d'ostréiculteur au travers d'une courte balade dans le port d'Arès. Après avoir pris connaissance des différentes étapes de l'ostréiculture et de son Histoire, vous profitez d'une dégustation de produits locaux dans une Cabane ostréicole. Une assiette de 6 huîtres, deux verres de vin blanc et un peu de chocolat conflueront cette visite gastronomique et traditionnelle.

**Conditions** Minimum 10 personnes  
Maximum 15 personnes

10€ / pers



## *Balade et pêche à pied à marée basse*

 2h

Accompagné d'un guide local, vous découvrez notre incroyable Bassin d'Arcachon à marée basse. Qu'est-ce qu'un estran ? Un courbajo ? Loin des plateaux de fruits de mer, vous apprenez à mieux connaître la faune et la flore marine lors d'une sortie ludique et dynamique.

Matériel nécessaire : bottes ou chaussures aquatiques

**Conditions** Minimum 10 personnes  
Maximum 20 personnes

**100€**



## Les p'tits botanistes

 **2h**

A l'aide d'un carnet de jeux et d'énigmes, les enfants découvrent l'incroyable richesse végétale de la Réserve des prés salés. Accompagné par le guide, la sortie se complète par l'observation de la faune comme les lézards, les tortues ou les libellules. Un moment ludique d'apprentissage au cœur des plus grands prés salés d'Aquitaine.

**Conditions** Maximum 20 enfants  
Livret offert

**120€**

## Les scientifiques des 3 eaux

 **2h30**

Lors de cette animation, les enfants découvrent la faune aquatique d'un petit plan d'eau par le biais d'une pêche à l'épuisette. Par la suite de multiples expériences sur l'eau leurs permettent de comprendre la salinité, la turbidité, le cycle de l'eau... Enfin la sortie se conclue par de petits tours de magie avec l'eau.

**Conditions** Maximum 20 personnes

**120€**

## Balade et pêche à pied à marée basse

 2h

Accompagné d'un guide local, les enfants découvrent l'incroyable richesse du Bassin d'Arcachon à marée basse. Qu'est-ce qu'un estran ? Un courbajo ? Comment attraper un crabe sans se faire pincer ? Loin des salles de classes, cette sortie permet aux enfants de mieux connaître la faune et la flore marine lors d'une sortie ludique et dynamique.

Matériel nécessaire : bottes ou chaussures aquatiques

Conditions Maximum 20 enfants

120€



## Les Prés Salés dans tous les sens



Accompagné par un guide naturaliste, le public découvre les plus grands prés salés de toute l'Aquitaine par le biais des 5 sens. Les oiseaux et leurs chants, les plantes et leurs fleurs, ou bien encore les paysages entre Terre et Mer dévoilent tous leur secrets au cours d'une balade dynamique et adaptée.

Présence d'un parcours adapté (avec accompagnateur) à tous types de handicap.

**Conditions** Maximum 15 personnes  
Hors accompagnateur

**80€**

## Observation de la faune



Thèmes possibles : les oiseaux d'eau (toute l'année), la tortue Cistude (de mars à septembre)

Accompagné par le guide naturaliste, le public découvre et observe des espèces animales dans leurs milieux naturels. L'utilisation de jumelles et de lunettes permet à tous de contempler quelques espèces emblématiques de notre beau Bassin d'Arcachon.

**Conditions** Maximum 15 personnes  
Hors accompagnateur

**80€**



Office de Tourisme d'Arès

Place Weiss - 33740 ARÈS

Tel : 05.56.60.18.07

Mail : [groupe@ares-tourisme.com](mailto:groupe@ares-tourisme.com)

Web : [www.ares-tourisme.com](http://www.ares-tourisme.com)



Alexandre, Votre Guide Naturaliste



# Conditions de ventes

**La participation à l'une de nos formules présentées dans ce document, ou toute autre composée sur mesure, implique l'acceptation des conditions de ventes ci-après mentionnées.**

## **Article 1 : Définition**

L'Office de Tourisme d'Arès, autorisé dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, assure la réservation et la vente de tous types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'intervention. En tant qu'organisme local de tourisme, l'Office de Tourisme est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le n° IM033100044 - Garantie financière : Groupama – Assurance responsabilité civile : Allianz ASSURANCES n°45866715

## **Article 2 : Responsabilité**

L'Office de Tourisme qui offre des prestations à un client est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des présentes conditions générales de vente. L'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. Aucune responsabilité ne sera acceptée par l'office de tourisme pour d'éventuels dégâts causés par les clients durant la prestation, tout matériel cassé ou endommagé leur sera facturé par les prestataires concernés.

## **Article 3 : Prix**

Les prix sont publiés en Euros, TTC, par personne ou par groupe selon la prestation, et sont calculés en fonction du nombre de participants et valables toute l'année. Ces prix ne comprennent pas l'acheminement, le transport sur place, la taxe de séjour, les dépenses à caractère personnel, les frais de déplacement du guide (repas, transport...). Ils sont révisables en cas de fluctuation économique et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Les tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre 2017.

## **Article 4 : Réservation et règlement**

La réservation de votre prestation devient ferme par l'envoi du contrat de réservation signé et complété et accompagné du règlement d'arrhes de 30% du montant total du forfait. Toute réservation ne pourra être assurée par le Service groupe qu'en fonction des disponibilités des prestataires de service.

## **Article 5 : Règlement du solde**

Le règlement du solde doit intervenir sur présentation de la facture de la prestation. Si des services non prévus s'ajoutent au cours de la prestation, ils seront intégrés à la facture ou feront l'objet d'une nouvelle facture.

## **Article 6 : Réservation tardive**

En cas de réservation tardive, moins de 15 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement est exigée à la réservation.

## **Article 7 : Arrivée du client**

Le client doit se présenter le jour et l'heure précisés sur la proposition. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement, le client préviendra directement les prestataires dont les coordonnées sont mentionnées sur la proposition. Les prestations non consommées au titre d'un retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

### **Article 8 : Annulation**

Toute annulation du fait du client doit être obligatoirement notifiée à l'Office de Tourisme dans les plus brefs délais. Les sommes retenues sont les arrhes versées à la réservation. En cas de non présentation : toutes les prestations seront dues et aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non consommation d'une ou plusieurs composantes de la prestation, le client ne pourra prétendre à quelques dédommagements que ce soit.

### **Article 9 : Modification et interruption de la prestation du fait du client**

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le client ne peut, sauf accord préalable avec l'Office de Tourisme, modifier le déroulement de la prestation. Les frais de modification non acceptés par l'Office de Tourisme restent entièrement à la charge du client, mais sans qu'il puisse prétendre au remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficiées du fait de ces modifications. Si le nombre de participants présents le jour de la prestation est inférieur à celui réservé, aucun remboursement ou modification du tarif ne sera accordé. Si le nombre de participants est supérieur à celui réservé, le tarif de la prestation sera proportionnellement augmenté, sur la base du tarif individuel mentionné sur la réservation. Le règlement devra être effectué dès réception de la facture.

### **Article 10 : Modification et interruption de la prestation du fait de l'Office de Tourisme**

Dans le cas où le programme serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement, du fait de l'Office de Tourisme, le client peut après avoir été averti par courrier ou email, soit mettre fin à sa réservation et récupérer l'intégralité des sommes versées, soit accepter de participer au programme modifié. L'acceptation sera reconnue d'office, si le client ne s'est pas manifesté par écrit (courrier ou email) sous 48 heures. L'Office de Tourisme ou le prestataire se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler toute prestation susceptible de mettre en danger la sécurité du client du fait d'évènements indépendants de sa volonté (intempéries, défaillance techniques...). Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

### **Article 12 : Litiges**

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'Office de Tourisme, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 2 jours suivants le début de la prestation. Office de Tourisme d'Arès - IM033100044 - Place Weiss - 33740 ARÈS  
Conditions de vente Groupes 2017 ©